

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2022

**Présents** : Pascal BAUDELOT, Marie-Thérèse COULON, Marie-Joëlle MADRONA, Thierry TROUILLET, Thierry IWANOW, Carole DIMIER, Sylvain LAURENT.

**Pouvoirs** : Roger BOIVIN à Pascal BAUDELOT, Patrick VERNERET à Thierry IWANOW.

**Excusés** : Daniel DUVERGER, Pierre VERNISSE

**Secrétaire de séance** : Marie-Joëlle MADRONA.

---

Monsieur le Maire demande en début de séance d'ajouter deux questions à l'ordre du jour :

- demande de subvention pour un voyage des jeunes de l'école du Donjon à Paris (deux enfants de Lenax sont concernés)
- décision concernant les impayés

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ces 2 questions à l'ordre du jour.

## . **Approbation du compte rendu de la séance du 3 décembre 2021**

Thierry TROUILLET fait remarquer qu'un intitulé des investissements est erroné : il ne s'agit pas de la « réfection de la toiture de l'église » mais le « remplacement du beffroi ». Après correction, le conseil municipal approuve la modification et le procès verbal du 3 décembre 2021 à l'unanimité .

## . **Délibération arrêtant les programmes d'investissements 2022 (devis) et demandant les subventions afférentes.**

Monsieur Le Maire présente aux élus, le tableau des investissements 2022 ainsi que l'ensemble des devis

- **chaudière école-mairie** : 15 525 €

- **aménagement cour école** :

lavage de tous les murs, traitement salpêtre, raccord et rebouchage ciment sur partie abîmée, murs à décrépir et rendre

peinture à l'huile sur tous les murs en sous bassement 2 couches, peinture de sol pour les dessus de murs :

15 960 €.

- **sécurité bourg** : fourniture de 3 coussins berlinois coloris brique et leurs installations : 6 206,11 €.

- **église** :

changement total du beffroi : dépose des cloches et de la motorisation, préparation des maçonneries, fabrication et pose d'un beffroi en chêne de qualité QP1, traitement du beffroi par fongicide insecticide et cryptogamique, les assemblages se feront par tenons mortaises et embrèvements, forfait main d'œuvre et déplacement pour la pose du nouveau, la repose des cloches et des moteurs, moteur de volée électronique triphasé : 23 198,40 €,

refonte de la petite cloche moulée au trousseau et coulée dans l'argile, en bronze, alliage spécial 78% et 22% d'étain bord 14 ½, diamètre 737 mm, poids 230 kg, décors compris et inscriptions comprises, mise en présentation et forfait main d'œuvre : 9 576,00 €

- **jeux stade et sables** : 12 957,60 €

- **fenêtres et portes logement communal** : fourniture et pose de 7 fenêtres en pvc blanc, de 2 portes en pvc blanc vitrées partie haute et de 13 volets roulants alu solaire Bubendorff ,qualité des verres 4+20+4 argon : 17 527,63 €
- **aménagement salle polyvalente** : piano en acier inoxydable : 4 176,00 €, hotte décorative : 734,97 €
- **aménagement de la place de l'église** : Mis en place de 30 plots de béton tout autour de la place ainsi que 2 poteaux cassis avec anneau et 3 chaînes.

Le parking de la place serait ainsi réservé aux cérémonies

Le conseil demande à Monsieur le Maire de faire un courrier à Mme RECORDON pour que ses locataires stationnent dans l'enceinte de la Grand 'Cour et plus en face de l'église.

- **signalisation** :

Panneau sur support avec 4 lattes alu et film réfléchissant indiquant les directions "mairie", "école Simone Veil", agence postale", "stade municipal" : 859,85 €

Après débat, tous les devis sont acceptés à l'unanimité sauf celui de l'aménagement de la place de l'église qui est approuvé par 7 élus et 2 voix contre. Les élus approuvent également toutes les demandes de subventions afférentes.

### **. Délibération arrêtant la participation financière à l' école communale, pour les communes de LODDES et MONTAIGUET EN FOREZ.**

Monsieur le Maire présente le tableau de la participation des communes de LODDES et de MONTAIGUET EN FOREZ aux frais de fonctionnement de l'école communale. Il propose de demander la somme de 1 187 € à la commune de LODDES et de 5 786 € à la commune de MONTAIGUET EN FOREZ.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité approuve le tableau de la participation des communes sus-citées et charge Monsieur le Maire de réclamer les sommes demandées.

### **. Délibération SIVOM lui confiant l'entretien des poteaux d'incendie communaux.**

Monsieur le Maire présente le projet de délibération du SIVOM lui confiant l'entretien courant, pose et dépose, réparation et remplacement des poteaux d'incendie de la commune, d'autoriser le Maire à signer la convention et de prendre en charge la dépense sur le budget général de la commune : 37 € HT par an, par poteau ou bouche d'incendie.

Marie-Thérèse COULON demande que soient peints les poteaux et bouches d'incendie de la même couleur que les potelets et barrières pour une raison d'esthétique : Monsieur le Maire va se renseigner.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'entretien des poteaux et bouches d'incendie avec le SIVOM de la Vallée de la Besbre.

### **. Délibération modifiant les heures de travail de Myriam MANON et de Marie-Christine CHATEAU concernant le portage des repas à domicile.**

Monsieur le Maire explique que le portage des repas à domicile, engendre une augmentation des heures de travail des 2 agents. Il précise qu'elles préparent et portent les repas à domicile, chaque jour de la semaine. En échange de leurs déplacements, avec leur véhicule personnel, il propose de leur octroyer un plein d'essence, un mois sur deux. Sylvain LAURENT demande de vérifier si l'assurance personnelle des agents prend en compte les déplacements professionnels. Monsieur le Maire prend bonne note et va se renseigner.

Durant les vacances scolaires, 16 semaines par an, un seul agent assurera la préparation des repas, 3 matinées par semaine pendant 2 heures, ce qui portera à 6 heures par semaine durant 8 semaines chacune : ce qui augmente leur temps de travail de (6x8h) de 48 heures par an. Ces heures seront **annualisées**.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'augmentation des heures de travail pour les deux agents ainsi que le paiement d'un plein d'essence tous les deux mois.

. **Présentation du bilan financier 2021 du restaurant scolaire.**

Monsieur le Maire précise que le coût des repas du restaurant scolaire, de septembre à décembre 2021 s'élève 2,23 € et qu'il a été préparé 1 130 repas durant cette période.

Il souligne, qu'à ce jour, aucune réclamation n'a été présentée.

Il tient à remercier Marie-Joëlle MADRONA pour le sérieux de sa gestion, ainsi que Myriam et Marie-Christine, pour la qualité et la diversité des repas préparés.

. **Point sur les finances communales de 2021.**

Monsieur le Maire informe les élus, qu'avant le vote du compte administratif 2021, la section d'investissement présente un excédent de 48 738 € et la section de fonctionnement, un excédent de 70 723 €. ces chiffres tiennent bien sûr compte de la vente des deux maisons de bourg.

. **Présentation du schéma sécurité routière de la commune.**

Monsieur le Maire rappelle que les services de l'UTT sont intervenus pour finaliser le schéma de la sécurité routière dans le bourg. Il souligne que les entrées de bourg situées route du Donjon et route de Montaigüet seront avancées de 150 mètres, afin de pouvoir installer les ralentisseurs ceux-ci devant être installés 200 mètres après les entrées de bourg.

Les trois ralentisseurs seront installés comme suit :

- le premier **entre le cimetière et l'ancienne maison de Jeannette BOURACHOT**
- le second, **route du Bouchaud entre la maison de Marie-Rose et celle de Monsieur et Madame ROBERT**
- le troisième, **route de Montaigüet, entre la maison de Monsieur et Madame TROUILLET et le gîte de Jean-Pascal BIDET.**

Par ailleurs, il sera créé une délimitation de pseudo trottoirs, en application peinture, entre la maison de Monsieur Armand BERNARDIN et le stop de la route du Bouchaud, des deux côtés de la chaussée, d'une largeur de 1,40 m. Des aménagements floraux seront créés tout le long.

communale.

. **Avis du conseil municipal sur l'entretien de la voirie**

En l'absence de Pierre VERNISSE, Monsieur le Maire propose de reporter cette question lors du prochain conseil municipal puisque Pierre souhaitait faire des propositions sur le sujet. Le conseil municipal accepte de reporter cette question.

. **Demande de subvention pour séjour scolaire.**

Monsieur le Maire présente une demande de subvention de la coopérative scolaire Marlène Jobert du Donjon, pour un **projet pédagogique à PARIS (3 jours et 2 nuits) pour un coût par élève de 323 €** ; deux enfants de LENAX sont scolarisés au DONJON.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la demande de subvention et fixe la participation financière à

100 € par enfant concerné et charge Monsieur le Maire de régler les sommes demandées et d'inscrire la dépense au budget primitif 2022.

**Décision du conseil municipal concernant les impayés de cantine.**

Monsieur le Maire rappelle qu'une famille doit, à ce jour, la cantine de leur enfant, depuis novembre 2021. Il explique qu'il s'agit de la même famille que les années précédentes, malgré toutes les mesures déjà prises. Il lit le courrier qu'il a adressé à la famille, la veille du conseil municipal, demandant à ce que l'enfant ne fréquente plus la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire. Il demande l'avis du conseil municipal.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, demande à Monsieur le Maire que l'article 6 du règlement intérieur du restaurant scolaire soit appliqué et donc que l'enfant ne revienne plus à la cantine jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**Tour de garde des présidentielles 2022.**

**10 AVRIL 2022**

	PRESIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
8H-11H	Pascal BAUDELLOT	Thierry TROUILLET	Roger BOIVIN
11H-15H	Marie-Joëlle MADRONA	Marie-Thérèse COULON	Patrick VERNERET
15H-18H	Thierry IWANOW	Sylvain LAURENT	

**24 AVRIL 2022**

	PRESIDENT	ASSESEUR	ASSESEUR
8H-11H	Pascal BAUDELLOT	Thierry IWANOW	Patrick VERNERET
11H-15H	Marie-Joëlle MADRONA	Marie-Thérèse COULON	Thierry TROUILLET
15H-18H	Roger BOIVIN	Sylvain LAURENT	

**Secrétaire (pour les 2 tours) : Carole DIMIER**

Il reste une place vacante les 10 et 24 avril de 15h à 18h, qui sera comblée d'ici les élections.

**Questions diverses.**

Monsieur le Maire informe que le budget 2022 sera soumis au vote le 4 mars 2022 à 19h.

Il annonce que la première aide au permis de conduire vient d'être signée.

Plusieurs dates à retenir :

- 17 mars à 11h, à la mairie : **accueil des nouveaux arrivants**,
- 2 avril à 19h (salle polyvalente) : exploitation de la licence 4 avec repas : les bénéficiaires seront reversés aux jeunes de la commune, comme proposé par la commission sociale. Une publicité sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

- 10 et 24 avril : à l'occasion des élections présidentielles, des photos anciennes de la commune seront exposées, à la salle polyvalente. Il remercie chaleureusement les administrés qui ont déjà contribué à prêter leurs photos afin d'étoffer l'exposition.

Thierry TROUILLET propose d'arracher les tuyas du stade, qui d'ailleurs ne sont pas entretenus. Monsieur le Maire signale que le coût sera élevé. Après débat entre les élus, il est décidé de mandater aux agents techniques de procéder à l'élagage et à l'entretien des tuyas du stade en espérant que la nature prendra le dessus.

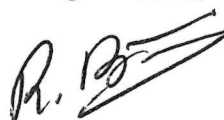
**Les élus n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h15**

Pascal BAUDELLOT



Daniel DUVERGER

Roger BOIVIN



M. Thérèse COULON



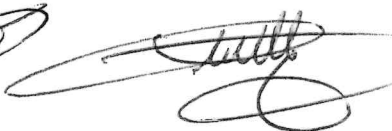
M. Joëlle MADRONA



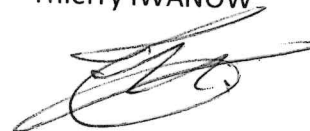
Patrick VERNERET



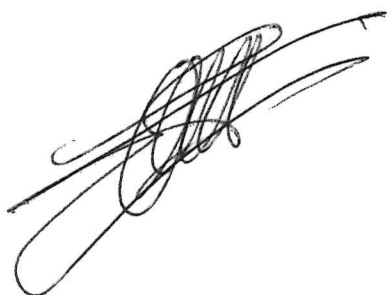
Thierry TROUILLET



Thierry IWANOW



Sylvain LAURENT



Pierre VERNISSE

Carole DIMIER

